L'HON. J. S. MACDONALD-Et c'est

un gouvernement fort, aussi! L'Hon. A. A DORION-Oui! c'est un gouvernement fort-un gouvernement qui se vante d'être supporté par une immense majorité et de pouvoir faire adopter n'importe quelles mesures il voudra! C'est un gouvernement comme celui-là, dis-je, qui traîne ses partisans de plus en plus avant dans le bourbier, qui leur dit :- " Vous voteres pour le projet sans enregistrer vos vues dans les journaux de cette chambre et sans donner au peuple l'occasion d'exprimer son opinion de la manière constitutionnelle ordinaire." (Ecoutez! écoutez!) Mais que gagne-t-il par cette conduite? Il avoue qu'elle n'arrêtera pas la discussion, et par conséquent il ne gagnera ni une heure ni une minute sous le rapport du temps. Mais il gagnera ceci, si ses partisans sont assez aveugles pour le suivre : -ceux qui se sont engagés envers leurs commettants à Le pas voter pour le projet sant de les d'abord soumettre au peuple, serant paigrés de rengainer toutes les promesses qu'ils ont faites lorsqu'ils étaient en présence de leurs commettants. Il est possible qu'il trouvera des membres qui, suivant en cela l'exemple que le gouvernement leur aura fourni, donneront le démenti à leurs promesses sciennelles et tourneront le dos aux engagements qu'ils ont pris,—il pourra se trouver, dis-je, que quelques-uns de leurs partisans agiront ainsi; mais je serai très trompé si la majorité des membres de cette chambre qui ont assisté à des assemblées publiques dans le pays, qui ont rencontré leurs commettants face à face, et qui se sont de bonne foi engagés à voter pour un appel au peur le, se laissent entraîner, comme l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada le veut, à faire ce que leur conscience et les promesses qu'ils ont faites à leurs constituants réprouvent (Ecoutez! écoutez!) Ce serait un déshonneur pour la chambre si les hon, membres se trouvaient placés dans cette position-si, au moyen d'un artifice comme celui là, les ministres peuvent non seulement violer leurs propres promesses, mais forcer encore leurs partisans à violer les leurs en même temps. J'espère, pour l'honneur de cette chambre et du pays, que l'on ne verra pas un seul de ceux qui ont promis de voter pour un appel au peuple, voter en faveur de la motion qui est maintenant soumise à la chambre. Qu'il soit bien clairement compris que tous ceux qui

voteront pour que la question préalable soit

posée, se déclareront contre tout amendement

à la motion principale, -- contre l'inscription de l'opinion des membres de cette chambre dans les archives. En votant pour la question préalable, l'on votera pour pallier ou excuser le manque de foi dont les hon. messieurs se sont rendus coupables envers cette chambre. It, M. l'ORATEUR, ces honmessieurs ont dû tomber bien bas dans l'estime de leurs propres amis, puisque deux ou trois de leurs plus chauds partisans sont obligés de se lever l'un après l'autre pour les accuser, comme on l'a va cette aprèsmidi, de manquer à la parole donnée et de ne pas remplir les promesses qu'ils ont faites à la chambre et au pays. (Ecoutez! écoutez!) Suivant moi, les hen, messieurs auraient montré un peu plus de dignité et de respect d'eux mêmes s'ils ne s'étaient pas ainsi exposés aux reproches de leurs propres amis-Mais je ne puis croire que la chambre consentira à se laisser entraîner par les manipulations adroites du procureur-général du Haut-Canada-par l'indignation factice qu'il est toujours prêt à appeler à son aide, et qu'il a fait éclater devant la chambre aujourd'hui. (Eqqutez ! écoutez !) Quant à ce qu'il a dit que dopposition n'était qu'une opposition factionse, je me contenterai d'y répondre en dissat de nouveau que je n'ai jamais vu dans cette chambre un spectacle comme celui que nous ont donné les hon, membres du gouvernement. Jamais de ma vie je n'ai vu un gouvernement fort se lever, et, sur une question de cette importance, qui affecte les plus chers intérêts du pays, dire : " Vous accepterez le projet dans son entier ; vous n'aurez pas même l'occasion de proposer des amendements." L'hon, procureur-général du Haut-Canada traite d'absurde la proposition de l'hon. député de North Ontario (M. M. C. CAMERON), demandant une union législative avec des garanties pour les lois, la langue et la religion des habitans au Bas-Canada, au lieu d'une union fédérale. Mais, M. l'Orateur, n'est-il pas vrai qu'un grand nombre de membres de cette chambre, et même des membres de l'administration, préféreraient ce projet à celui de la coafédération proposée? N'est-il pas encore vrai que, dans la Nouvelle-Ecos-e, M. Howk a tourné le dos à la confédération, et qu'il est un fervent apôtre d'une union législative, - que les hon, messieurs de l'autre côté traitent d'absurdité? Eh bien! monsieur, que ce soit une absurdité ou non, chaque membre de la chambre devrait avoir la faculté d'inscrire ses opinions et sc. dées